

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 8 novembre 2023

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Sylvain Sanna

Excusé : M. Bruno Lefevre

Le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Les tirages au sort des 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et du 1^{er} tour du Challenge Maurice Martin du 26 novembre 2023 se sont déroulés ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, en présence des membres de la Section Seniors, de M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District, et des clubs ENT. S. CŒUR HERAULT, A.S. LA GRANDE MOTTE, FOOTBALL CLUB DOMITIA, A.S. MIREVALAISE et R.C. VEDASIEN.

Les tirages au sort ont été préparés dans des conditions difficiles, le module compétitions ne fonctionnait plus depuis le matin.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

FC PEZENAS 1/CAZOULS MAR MAU 1
THONGUE ET LIBRON FC 1/CORNEILHAN LIGNAN 1
RC MTP CEVENNES 1/PUIMISSON AS 1
SAUVIAN FC 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1
LE POUGET US 1/PIGNAN AS 1
MEZE STADE FC 1/CLERMONTAISE 1
F.C. DOMITIA 1/U.S. BEZIERS 1
ROC SOCIAL SETE 1/VALERGUES AS 1
MIREVAL AS 1/M. ATLAS PAILLADE 1
GIGNAC AS 1/M. PETIT BARD FC 1
PRADES LEZ FC 1/VILL. BEZIERS FC 1
M. PAILLADE MERCURE 1/FLORENSAC PINET 1
NEFFIES ROUJAN RC 1/COEUR HERAULT ES 1
M. CELLENEUVE 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1
ALIGNAN AC 1/PUISSALICON MAGALAS 1
M. INTER AS 1/ST JEAN VEDAS 1
B.CEVENNES GANGEOISE 1/MONTPEYROUX FC 1
PAULHAN ES 1/MAUGUIO CARNON US 1
JACOU CLAPIERS FA 1/PALAVAS CE 1
ST MATHIEU AS 1/LATTES AS 1
LA GRANDE MOTTE AS 1/VENDARGUES PI 1
VIASSOIS FCO 1/AGDE RCO 2

SUD HERAULT FO 1/FRONTIGNAN AS 1
PEROLS ES 2/LUNEL GC 1
BAILLARGUES ST BRES 1/ST CLEMENT MONT 2
BESSAN AS 1/SETE OLYMPIQUE FC 1
OL. MARAUSSAN BITER 1 ou ST PARGOIRE FC 1/FABREGUES AS 1
THEZAN ST GENIES OF 1/SC SETE 1
ST GELY FESC 1/LA PEYRADE OL 1
CASTELNAU CRES FC 1/BEZIERS A. S. 1
NEZIGNAN EVEQUE ES 1/SUSSARGUES FC 1
BALARUC STADE 1/ASM34 1

Cf. rubrique modifications aux calendriers ci-dessous

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le service compétitions a relancé par mail quelques clubs qui ne s'étaient pas pré-engagés en Challenge Maurice Martin ; MONTBLANC SF 1 a confirmé son engagement par mail le 4 novembre 2023, portant le nombre d'équipes pré-engagées à 46. SAUVIAN FC 1 s'est qualifiée pour les 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors, SC LODEVE 1 a été éliminée en 64^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors, l'engagement de SC LODEVE 2 a été supprimé, soit un total de 44 équipes. En l'absence de validation sur le module compétitions, les engagements de SAUVIAN FC 1 et SC LODEVE 1 n'avaient pas été comptabilisés, et le tirage a été réalisé par erreur avec 42 équipes, au lieu de 44.

Le premier tirage au sort suivant a été réalisé :

BAILLARGUES ST BRES 2/GRAND ORB FOOT ES 2
M. CELLENEUVE 2/MONTAGNAC US 1
LA GRANDE MOTTE AS 2/ST MARTIN LONDRES US 1
MIREVAL AS 2/JACOU CLAPIERS FA 2
MONTBLANC SF 1/LA PEYRADE OL 2
BALARUC STADE 2/CAZOULS MAR MAU 2
MARSILLARGUES 1/LATTES AS 2
BESSAN AS 2/LESPIGNAN VENDRES FC 2
PIGNAN AS 2/LAMALOU FC 2
F.C. DOMITIA 2/ST JEAN VEDAS 2

Etaient exemptes du 1^{er} tour les 22 équipes suivantes :

ASPTT MONTPELLIER 1
CANET AS 2
CASTRIES AV 1
ENSERUNE FC 1
FLORENSAC PINET 2
GIGNAC AS 2
LAVERUNE FC 2
M. ARCEAUX 2
M. ATLAS PAILLADE 3
M. LEMASSON RC 1
MEZE STADE FC 2
OL. MARAUSSAN BITER 2
PAULHAN ES 2
PORT MARIANNE MTP FC 1
ST ANDRE SANGONIS OL 2
ST CLEMENT MONT 3
ST GELY FESC 2
ST THIBERY SC 2
SUSSARGUES FC 2

THONGUE ET LIBRON FC 2
VALERGUES AS 2
VIL.MAGUELONE 2

Après saisie du tirage au sort sur le module compétitions de nouveau opérationnel, il s'avère que BESSAN 2 a été engagée par erreur (pas d'équipe en championnat), remplacée par VIASSOIS FCO 2 (engagement par mail le 8 novembre 2023). Ainsi, le match **BESSAN AS 2/LESPIGNAN VENDRES FC 2 est annulé, remplacé par VIASSOIS FCO 2/LESPIGNAN VENDRES FC 2** et **2 matchs supplémentaires ont été tirés au sort parmi les équipes exemptes :**

**PORT MARIANNE MTP FC 1/LAVERUNE FC 2
THONGUE ET LIBRON FC 2/OL. MARAUSSAN BITER 2**

Sont finalement exemptes du 1^{er} tour les 20 équipes suivantes :

ASPTT MONTPELLIER 1
CANET AS 2
CASTRIES AV 1
ENSERUNE FC 1
FLORENSAC PINET 2
GIGNAC AS 2
M. ARCEAUX 2
M. ATLAS PAILLADE 3
M. LEMASSON RC 1
MEZE STADE FC 2
PAULHAN ES 2
SC LODEVE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 2
ST CLEMENT MONT 3
ST GELY FESC 2
ST PARGOIRE FC 1
ST THIBERY SC 2
SUSSARGUES FC 2
VALERGUES AS 2
VIL.MAGUELONE 2

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

OL. MARAUSSAN BITER 1/ST PARGOIRE FC 1

Du 8 novembre 2023

A été inversée

(Accord des clubs)

SUD HERAULT FO 1/FRONTIGNAN AS 1

MIREVAL AS 1/M. ATLAS PAILLADE 1

M. CELLENEUVE 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

LA GRANDE MOTTE AS 1/VENDARGUES PI 1

Du 26 novembre 2023

Sont reportées au 17 décembre 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Coupe Occitanie Seniors)

MEZE STADE FC 1/CLERMONTAISE 1

OL. MARAUSSAN BITER 1 ou ST PARGOIRE FC 1/FABREGUES AS 1

NEZIGNAN EVEQUE ES 1/SUSSARGUES FC 1

Du 26 novembre 2023

Sont reportées et données à jouer en semaine avant le 17 décembre 2023, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District
(Coupe Occitanie Seniors)

BAILLARGUES ST BRES 1/ST CLEMENT MONT 2

Du 26 novembre 2023

Est reportée et donnée à jouer en semaine avant le 17 décembre 2023, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District
(Match R3)

D2

⚽ Poule B

CLERMONTAISE 2/ALIGNAN AC 1

Du 5 novembre 2023, reportée à l'avance

Est reportée au 17 décembre 2023, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal de fermeture du terrain du 13 octobre au 8 novembre 2023)

D3

⚽ Poule A

ST CLEMENT MONT 3/BAILLARGUES ST BRES 2

Du 19 novembre 2023

BAILLARGUES ST BRES 2/ ST CLEMENT MONT 3

Du 24 mars 2024

Sont inversées
(Accord des clubs)

⚽ Poule D

PUIMISSON AS 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 5 novembre 2023

Est reportée au 17 décembre 2023, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal de fermeture du terrain du 30 octobre au 3 décembre 2023)

PUIMISSON AS 1/VILL. BEZIERS FC 1

Du 19 novembre 2023

Est maintenue et se jouera au stade d'Arboury à Magalas
(Arrêté municipal de fermeture du terrain du 30 octobre au 3 décembre 2023)

BRASSAGE D4 ET D5

⚽ Poule C

ST PARGOIRE FC 2/LE POUGET US 2

Du 12 novembre 2023

Est avancée au 11 novembre 2023
(Accord des clubs)

⚽ Poule E

SAUVIAN FC 1/ OL. MARAUSSAN BITER 2

Du 12 novembre 2023

Est avancée au 11 novembre 2023

(Accord des clubs)

SAUVIAN FC 1/ENSERUNE FC 2

Du 19 novembre 2023

Est avancée au 18 novembre 2023

(Accord des clubs)

VÉTÉRANS

🏆 Poule A

CŒUR HERAULT ES 33/CLERMONTAISE 33

Du 17 novembre 2023

Est reportée au 24 novembre 2023

(Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

Comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion de la Commission Règlements & Contentieux du 23 octobre 2023, parue dans l'Officiel 34 N° 12 du 27 octobre 2023, la Commission confirme la mise hors championnat de l'équipe MONT AS ST SAINT MARTIN 31 en Vétérans poule E.

FORFAITS

M. LUNARET NORD 1 (503234)

26561288 – Brassage D4 Et D5 (B) du 29 octobre 2023

À ST MARTIN LONDRES US 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. LUNARET NORD 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST MARTIN LONDRES US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ST. LUNARET NORD U.S. (503234).

M. LUNARET NORD 1 (503234)

26561293 – Brassage D4 Et D5 (B) du 5 novembre 2023

À M. CELLENEUVE 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe M. CELLENEUVE 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. LUNARET NORD 1 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe M. CELLENEUVE 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ST. LUNARET NORD U.S. (503234).

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu la feuille de match,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique au club ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors de la rencontre suivante :

ASM 34 1 (561208)

27455592 – 4^{ème} tour Coupe Occitanie Seniors du 29 octobre 2023

Amende : 5 € (banc)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

COURNONTERRAL 1 (503306)

26547353 – D2 (A) du 5 novembre 2023

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette hors service 15 minutes avant le match)

F.C. DOMITIA 2 (564538)

26606875 – D3 (C) du 5 novembre 2023

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Absence de récupération des données et chargement des rencontres)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

LA PEYRADE OL 2

26559380 – D3 (B) du 5 novembre 2023

MIDI LIROU CAP POILH 32

27160350 – Vétérans (B) du 3 novembre 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 22 novembre 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 15 novembre 2023

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou